

Les "irradiés de Rangueil" portent plainte

Crédit Photo : TF1/LCI

- . Quarante-six plaintes ont été déposées par des patients du CHU toulousain victimes d'une surdose de radiations lors de leur traitement.
- . Un de leurs avocats exige le versement par l'hôpital de Rangueil d'une provision de 10.000 euros, soit un montant identique à celui accordé aux surirradiés d'Epinal.

- le 18/01/2008 - 17h26

"Une étape très importante", selon les dires de la présidente de l'association SOS Irradiés 31, vient d'être franchie. Vendredi, l'avocat de l'association, qui regroupe des patients du CHU toulousain de Rangueil victimes d'une surdose de radiations lors de leur traitement, a en effet déposé 46 plaintes contre X auprès du procureur de la République. "Nous espérons que ces plaintes seront transmises rapidement à la Chancellerie qui devra décider si l'affaire sera traitée par le pôle santé spécialisé du tribunal de Paris ou par le tribunal de Toulouse. Compte tenu de la technicité de l'affaire, nous préférons la première solution", a déclaré à sa sortie Me Christophe Lèguevaques, entouré de plusieurs plaignants.

"Des dizaines de personnes souffrent, leurs vies sont chamboulées, bousillées", a ajouté l'avocat qui espère que rapidement sera mise en place la commission d'expertise qu'il a demandée "il y a sept mois" pour déterminer les indemnités. Il exige en effet le versement par l'hôpital de Rangueil d'une provision de 10.000 euros, soit un montant identique à celui accordé à 500 patients surirradiés à l'hôpital d'Epinal, dans les Vosges. L'hôpital, qui avait donné son accord le 22 décembre pour le versement d'une provision de 3000 euros, avait ensuite décidé de porter celle-ci à 5000 euros.

Les faits remontent à la période allant d'avril 2006 à avril 2007, période durant laquelle quelque 145 patients traités pour des tumeurs cérébrales cancéreuses ou bénignes à l'hôpital de Rangueil ont été victimes d'une erreur de calibrage des doses dans un appareil de radiochirurgie, sans que leur intégrité physique ne soit mise en péril, selon la direction du CHU. Six sont depuis décédés, mais le lien direct avec la surexposition n'a pas été établi. Odile Guillouët, présidente de SOS Irradiés 31, a estimé que le dépôt de plaintes constituait "une étape très importante", avant d'appeler à une reconnaissance par la justice "des souffrances morales, physiques, familiales, endurées".

(D'après agence)